



Le Soussigné, Antoine Godemel, juge
au tribunal de 1^{re} instance, demeurant
à Aurillac, place de la Préfecture, n°2;

A l'honneur de solliciter de Monsieur
le Maire de la Ville d'Aurillac un avis
favorable à la délivrance, à son fils
mineur, d'un passeport pour l'
Allemagne, spécialement pour
Düsseldorf. - Aurillac, le 3 novembre 1894.

A. Godemel

Le titulaire du passeport s'appelle
Godemel Joseph - Marie - Marcel et
demeure chez ses parents à Aurillac, place
de la Préfecture n°2.

Il est né à Aurillac le 1^{er} juillet 1894,
n'a pas encore de profession, et voyagera seul.

Son signalement est le suivant:

- Age: 17 ans.
- Taille: 1m 82
- Cheveux: châtain
- Front: ordinaire
- Sourcils: châtain
- Yeux: bleus
- Nez: fort
- Bouche: moyenne
- Barbe: naissante
- Menton: long
- Visage: oval
- Leint: ordinaire.

Le Maire de la Ville d'Aurillac
 émet un avis favorable à
 la délivrance de passeport
 au fils de Monsieur
 Godemel Joseph Marie Marcel
Godemel

